Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Révision du loyer

Par riri

Bonjour
J'ai signé un bail commercial en octobre 2008 pour 9 ans. Le propriétaire me donne congé et me propose un nouveau bail avec une augmentation de loyer. Comment calculer cette augmentation. Merci

---
Par Tisuisse1

Les loyers des baux commerciaux sont libres donc à l'issue des 9 ans du bail le propriétaire est en droit de fixer le nouveau loyer. Bien entendu, il doit respecter les clauses du bail notamment celle de la tacite reconduction ou le délai de dénonciation avant l'échéance des 9 ans, et éventuellement celle de l'indexation du loyer si une clause d'indexation est insérée au bail. En cas de litige, c'est le tribunal de commerce qui reste compétent.